

# Risques

Les cahiers de l'assurance

n° 64

Octobre - Décembre 2005

SEDDITA - 2005

Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement la présente publication – Code de la Propriété intellectuelle – sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins 75006 Paris.

## Comit   editorial



Jean-Herv   Lorenzi

*Directeur de la r  daction*

Pierre Bollon

*Chroniques,   tudes et livres*

Robert Leblanc

*Soci  t  *

Gilles B  n  planc

*Techniques*

Philippe Trainar

*Analyses*

Jean-Marc Boyer Anne Morrier Fran  ois Ewald Daniel Zajdenweber

Jo  lle Rolland

*Secr  taire de r  daction*

## Comit   scientifique



Philippe Askenazy, Mathieu Baratas, Jean Berthon, Michel Bisch, Jean-Fran  ois Boulier,  
Dominique Bourg, Marc Bruschi, Philippe Casson, Fran  oise Chapuisat,  
Pierre-Andr   Chiappori, Mich  le Cohen, Georges Dionne, Patrice Duran, Georges Durry,  
Louis Eeckhoudt, Didier Folus, Pierre-Yves Geoffard, Claude Gilbert, Christian Gollier,  
Marc Guillaume, Bernard Guillochon, Pierre-Cyrille Hautcoeur, Sylvie Hennion-Moreau,  
Dominique Henri  t, Christian Hess, Vincent Heuz  , Jean-Pierre Indjehagopian,  
Pierre Jacquet, Gilles Johanet, J  r  me Kullmann, Dominique de La Garanderie,  
G  rard de La Martini  re, Pierre-Marie Larnac, Daniel Laurent, Claude Le Pen,  
Laurent Leveneur, Olivier Mareuse, Luc Mayaux, Jean-Christophe Meyfredi,  
Erwann Michel-Kerjan, Alain Moeglin, St  phane Mottet, Michel Mougeot, Bertrand Munier,  
Yves Negro, Carlos Pardo, Jacques Pelletan, Pierre Pestieau, Philippe Pierre, Pierre Petauton,  
Pierre Picard, Manuel Plisson, Jean-Claude Prager, Andr   Renaudin, Bruce Roger,  
Christophe Roux-Dufort, Christian Schmidt, C  me Segretain, Jean-Charles Simon, Olivier Sorba,  
Didier Sornette, Charles Tapiero, Patrick Thourot, Alain Trognon, Fran  ois de Varenne,  
Nicolas V  ron, Catherine Vesperini, Jean-Luc Wybo

# Sommaire

## 1. *Société* L'assurance au service de l'environnement

Point de vue de :

Claude Tendil, *président-directeur général, Generali* ..... 9

## 2. *Techniques* L'assurance en Asie : nouveaux risques ou nouvel eldorado ?

Philippe Trainar, *Introduction* ..... 17

Jérôme Cazes, *L'expérience Coface en Asie* ..... 19

Philippe Donnet, *Assurance vie : le défi japonais* ..... 22

Jean-François Estienne, *Japon, probablement la meilleure licence du monde...* ..... 31

Fabrice Lorillon, *Le marché chinois de l'assurance est-il un eldorado ?* ..... 38

Xavier Larnaudie-Eiffel et Fabrice Maraval, *Assureurs vie en Chine : le casse-tête de la croissance et de la rentabilité pour les acteurs étrangers...* ..... 42

Jean-François Lemoux, *Devenir assureur en Chine : un pari pour après-demain* ..... 48

Bertrand Voyer, *Le Vietnam : un dragon mal connu et pourtant prometteur* ..... 52

Pierre Florin, *India today on the move, un géant pour le XXI<sup>e</sup> siècle* ..... 56

## 3. *Analyses* Partenariats public/privé, mythes et réalités

Daniel Zajdenweber, *Introduction* ..... 63

Erwann Michel-Kerjan, *Quelle couverture financière du terrorisme en 2010 ?* ..... 65

Philippe Trainar, *L'interface public/privé : répartition des tâches et complémentarités* ..... 75

François Bergère, *Les contrats de partenariats public/privé* ..... 81

Roland Nussbaum, *Partenariats public/privé pour l'assurance des catastrophes naturelles en Europe* ..... 86

François Bucchini, *Existe-t-il un partenariat entre pouvoirs publics et assureurs dans l'indemnisation du préjudice corporel ?* ..... 95

Daniel Havis, *L'influence de l'assurance sur une réforme du système social français* ..... 99

Jean Azéma, *L'apport de l'assurance pour une rénovation du modèle social français ?* ..... 101

Jean-Marie Le Guen, *Notre modèle social : de la réparation à la précaution sociale* ..... 105

Marie-Anne Montchamp, *L'assurance, acteur incontournable pour la performance d'un modèle social renoué* ..... 109

## 4. *Chroniques*

Gilles Bénéplanc, *Zone et zonage des risques* ..... 115

Georges Durry, *Réflexion sur le rôle de la Cour de cassation : à propos des arrêts de chambre mixte du 23 novembre 2004* ..... 117

Pierre Martin, *Jeu, pari, assurance : une vieille histoire (Moyen Âge - XXI<sup>e</sup> siècle)* ..... 120

## 5. *Etudes et livres*

Christophe Graber, *L'obligation d'assurance : protection du consommateur ou bouleversement des fondamentaux d'offre et de demande ?* ..... 125

Jean-François Boulier et Denis Zhang, *Comment mesurer l'effet de levier d'un fonds ?* ..... 133

Jacques Pelletan, *Les trois facettes économiques de la sécurité* ..... 140

Christian Schmidt, *La théorie des jeux et l'analyse des risques à propos des prix Nobel d'économie 2005* ..... 146

Olivier Hassid  
*La gestion des risques* par Daniel Zajdenweber ..... 151

Richard Freytag  
*Prestation d'assurance et relation client (gestion, expertise et qualité de service)* par Georges-E. Ratye ..... 153

Alain Borderie et Michel Lafitte  
*Les groupes de protection sociale : évolutions depuis 1945 et perspectives en France et en Europe* par Mathieu Baratas ..... 154



# Éditorial

La France est dans une situation étrange, tiraillée, d'une part, par ceux qui – heureusement peu nombreux – soulignent inlassablement ses difficultés et ses incapacités et, d'autre part, le gouvernement qui multiplie initiatives, propositions et projets.

D'une certaine manière, tout cela est plutôt positif car après des mois, voire des années d'immobilisme, on commence à évoquer la solution à nos principaux problèmes. Au fond, le diagnostic est simple. Ce que nous avons appelé abusivement le modèle social français, et qui est plus précisément un modèle social européen avec quelques spécificités françaises, est à bout de souffle. Cela ne signifie en aucun cas qu'il faille le remettre complètement en cause. Cela signifie simplement que, sur un nombre limité de thèmes essentiels, il faut trouver un nouvel équilibre clairement différent de celui préexistant et, pourtant, qui permet d'en assurer la pérennité.

Parmi ces thèmes, le fonctionnement du marché du travail est le plus délicat. Il fait en réalité l'objet d'un consensus, notamment sur l'impact négatif que représente un coût trop élevé du travail non qualifié. Sans discontinuer, les gouvernements successifs se sont d'ailleurs évertués à combler ce prix trop élevé en faisant prendre en charge par l'État une partie des cotisations sociales patronales qui lui étaient attachées. Ce qui est bien, c'est le consensus, ce qui l'est moins, c'est l'absence de mesures d'efficacité de cette politique ; et ce qui est critiquable, c'est le caractère insuffisant de la réorganisation de notre marché du travail. Car il y a un autre problème que celui du coût du travail, c'est celui de la flexibilité. Derrière les postures des acteurs politiques et syndicaux, il y a en fait un accord de principe qui s'impose tout simplement : nul ne peut dire aujourd'hui ce que seront les postes de travail dans dix ans. De cela découle l'idée simple que l'on doit protéger l'individu plutôt que le poste de travail. Et aussi cela conduit évidemment à préconiser un marché du travail plus fluide, une sécurisation juridique pour les entreprises et une prise en charge beaucoup plus importante sans commune mesure avec celle que connaît aujourd'hui le chômeur – et sur le plan de ses allocations, et sur le plan de son soutien dans sa recherche d'emploi. Rien de nouveau dans tout cela, il s'agit simplement de se rapprocher du modèle de l'Europe du Nord, respectueux à la fois de l'individu et de la réalité économique mondiale. Peut être que l'on pourrait alors quitter cette position peu enviable de médaille d'or – parmi les pays industrialisés – du chômage des jeunes.

Mais tout cela ne suffirait pas à résoudre nos problèmes. Dans les faits, notre capacité à innover, à créer des emplois, à développer des technologies, à financer le risque, est bien éloignée de ce qui se passe ailleurs. C'est en réalité de ce monde qui change que traite ce numéro de la revue *Risques*, que ce soit à travers cette nouvelle composante du risque que représente aujourd'hui plus qu'hier l'environnement, que ce soit dans l'émergence de ces nouveaux marchés asiatiques, ou que ce soit dans ces relations nouvelles de partenariat entre les mondes public et privé. Une fois de plus, le risque et les solutions qui lui sont associées apparaissent comme un point d'entrée essentiel au dépassement de nos difficultés actuelles.

Jean-Hervé Lorenzi



1.

# L'assurance au service de l'environnement



■ Claude Tendil

Président-directeur général, Generali France



# L'ASSURANCE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

*Claude Tendil*

*Président-directeur général, Generali France*

*Le 27 octobre 2005, Claude Tendil prononce la leçon inaugurale du master « assurance et gestion du risque » de l'université de Paris-Dauphine. Dans la salle Raymond Aron, les professeurs de Dauphine en toge rouge et noire, autour d'une immense table ronde qui fut un temps celle des débats de l'OTAN, accueillent le public et les étudiants toutes fenêtres ouvertes ; il fait étonnamment doux, voire chaud, malgré le mois de novembre tout proche. Signe des temps ? Le réchauffement climatique sera en effet au cœur du sujet du jour. Après avoir passé en revue les multiples problèmes environnementaux, Claude Tendil en explique les conséquences pour l'assurance et plaide pour de nouvelles missions des assureurs : alerter l'opinion, sanctionner les pratiques irresponsables et élargir leur mission de conseil dans la prévention des risques devenus un enjeu majeur pour l'avenir de l'humanité.*

**A** l'heure où le cyclone Wilma vient de toucher les côtes de Floride, et après Katrina qui a ravagé la Louisiane faisant des milliers de morts et provoquant plus de 120 milliards de dollars de dégâts (dont sans doute largement plus de 50 milliards de dollars à la charge de l'assurance et de la réassurance), il est clair que les questions d'environnement sont un sujet d'actualité désormais crucial pour les métiers de l'assurance et de la réassurance.

Ces métiers s'exercent, par nature, au cœur de toutes les activités humaines. Ils sont donc particulièrement concernés par les problèmes d'environnement à la source des risques majeurs des années à venir. Une menace directe pèse sur la vie et les biens des assurés, une autre plus « diffuse » concerne leur santé, donc leur avenir.

Le secteur fait face aujourd'hui aux catastrophes naturelles, indépendantes en apparence de l'activité humaine – mais elles y sont finalement largement liées –, et aux catastrophes techniques qui, elles, sont directement

imputables au développement des technologies modernes. Les vies qui sont menacées et les dommages de plus en plus élevés que les assureurs sont susceptibles de payer leur donnent le droit, et même le devoir, de parler et d'agir pour prévenir ces risques majeurs pour l'avenir de l'humanité et, plus prosaïquement, de nature à fortement impacter l'activité et la rentabilité de leur secteur.

■ Quelques questions environnementales qui font que la sauvegarde de l'environnement s'impose aujourd'hui à tous

Le constat est triple :

- notre monde connaît une multiplicité de facteurs de risques sans précédent dans l'histoire de l'humanité ;
- la crise résulte d'une accélération du temps également sans précédent ;

- le doute n'est plus permis car les phénomènes sont aujourd'hui avérés et mesurables.

Alors que la planète a connu une grande stabilité climatique au cours des 400 000 dernières années, c'est-à-dire bien avant le premier « *homo sapiens* » (60 000 ans avant J.-C.), la révolution industrielle a changé la donne dès le milieu du XIXe siècle. Depuis, le progrès technologique s'accélère, les facteurs de risque se multiplient. Pire, ils se conjuguent mais on ne sait pas au juste ce qui résultera de leur assemblage ; les hommes jouent aux apprentis sorciers.

### ◆ Une multiplicité de facteurs de risques sans précédent

Les risques impliqués dans ce phénomène de multiplication sont, d'une part, ceux qui résultent de la croissance démographique, et donc de l'aménagement des territoires qui en découle (déforestation, concentration des populations dans les grandes métropoles, développement des transports urbains et de la pollution...), et, d'autre part, ceux qu'engendre le progrès technologique développé pour « mieux » se nourrir (agriculture intensive, engrais chimiques, OGM, pesticides...), pour « mieux » se soigner (industrie pharmaceutique), pour produire toujours plus de biens de consommation et d'équipement (industries traditionnelles).

N'oublions pas non plus les facteurs liés à la reproduction du modèle économique des pays occidentaux dans les pays en voie de développement (développement des loisirs et du tourisme donc des transports, multiplication des déchets...).

Aux conséquences directes d'une accumulation de produits toxiques dans la biosphère, dans les eaux et les sols (solvants, pesticides, déchets industriels, amiante, plomb...) – qui nous reviennent notamment concentrés le long de la chaîne alimentaire –, s'ajoutent des dérèglements de la nature. Les phénomènes naturels que la planète a toujours connus prennent de nouvelles dimensions : le réchauffement climatique s'accélère, les aléas extrêmes (tempête, ouragans...) augmentent, le niveau des mers et des océans monte.

Ce phénomène menace les populations des petites îles et des zones côtières de faible élévation. Avec une montée des eaux de 50 cm, 80 % des zones marécageuses côtières risquent d'être submergées. Une hausse d'un mètre entraînerait des pertes de terres émergées d'environ 6 % aux Pays-Bas, 18 % au Bangladesh, et jusqu'à 80 % environ dans certains atolls d'Océanie...

Cette modification de nos conditions de vie, déjà problématique si elle était graduelle, risque d'être brutale ; elle implique des réactions en chaîne aux effets imprévisibles. En effet, d'après certaines études, une augmentation de température de 5 à 7° C au cours du siècle serait possible dans nos latitudes. Mais, aux pôles, cette élévation des températures serait multipliée par quatre, avec pour conséquence le dégel des sols du nord de la Sibérie et de l'Alaska (nommés « *permafrost* » pour « terre toujours gelée ») qui contiennent du méthane (gaz à effet de serre vingt-deux fois plus « réchauffant » que le CO<sub>2</sub>) prisonnier des glaces depuis 400 000 ans, c'est-à-dire bien avant la naissance de l'*homo sapiens*. Si le méthane du *permafrost* était libéré, personne ne sait aujourd'hui si le climat de la planète resterait viable pour l'homme.

Sans même nous en apercevoir, nous sommes passés, en une génération, d'un environnement stable et compatible avec la vie humaine à un environnement fortement dégradé et de plus en plus instable.

Le développement de technologies dont nous évaluons mal les effets à long terme est un facteur de risque dont le principe est maintenant pris en compte, mais qui reste difficile à appréhender concrètement. Nous connaissons bien aujourd'hui le phénomène de l'amiante et ses répercussions. L'amiante est une roche fibreuse naturelle qui a été abondamment utilisée pour ses qualités techniques de résistance aux hautes températures et d'isolation thermique et phonique.

Nous en avons tous eu dans nos grille-pains, nos fers à repasser, les freins de nos voitures, l'isolation de nos logements... Nous avons tous été plus ou moins exposés à son contact. Ce matériau aux vertus d'emblée

séduisantes a cependant le défaut de libérer des microfibrilles très légères qui peuvent demeurer, dans certaines conditions, en suspension dans l'air ambiant. Suspectée dès 1913, la toxicité de l'amiante avait alimenté les débats scientifiques dans les années 1930. Mais le lien de causalité entre l'exposition à l'amiante et le cancer n'a été établi que dans les années 1950. Et ce n'est qu'en 1965 qu'a été faite la première description clinique d'un cancer de la plèvre mettant en cause une exposition à l'amiante. Aux États-Unis, 700.000 victimes ont déjà obtenu 54 milliards de dollars d'indemnisation, et le coût attendu est de 200 milliards de dollars. C'est dire que nous utilisons couramment des substances sans savoir au juste les répercussions humaines et économiques que cela pourra avoir à long terme...

#### ◆ Une accélération du temps

Cette multiplication des facteurs de risques s'accompagne d'une sorte d'accélération du temps : l'environnement est en crise principalement parce que le rythme de consommation des ressources naturelles excède leur capacité de régénération. Les hommes détruisent bien plus et bien plus vite les énergies fossiles, les sols, les forêts, l'eau et les poissons que la terre ne peut les régénérer.

Pour illustrer cette accélération, un chiffre suffit : nous aurons consommé à peu près autant d'énergie dans le monde durant l'année 2005 que pendant toute la décennie allant de 1950 à 1960. La surexploitation des énergies fossiles (pétrole, gaz et charbon) et leur épuisement relatif au vu de la croissance de la demande de pays tels que la Chine ou l'Inde conduiront à une augmentation structurelle des prix de l'énergie à court terme et, parallèlement, à une accélération du phénomène de réchauffement climatique.

On voit clairement la lutte entre enjeux économiques à court terme et enjeux écologiques à moyen/long terme. La question qui se pose donc est de savoir si la prise de conscience générale interviendra suffisamment tôt pour que l'humanité trouve le temps de réagir avant le « point de non-retour ».

#### ◆ Des phénomènes aujourd'hui avérés et mesurables

Les mesures sont là et font de moins en moins place au doute.

Ainsi, les mesures réalisées par les scientifiques dans les bulles d'air emprisonnées dans les glaciers font apparaître que la teneur en CO<sub>2</sub> observée au cours des 400 000 dernières années, et qui avait oscillé entre 180 et 280 parties par millions (« ppm »), a brusquement atteint 380 ppm. La concentration en méthane a presque triplé et des composés nouveaux comme le CFC (gaz industriel) ont fait leur apparition. Tous ces gaz qui ont un temps de recyclage relativement long (de la décennie pour le méthane à quelques siècles pour le CFC) s'accumulent dans l'atmosphère. Les *scenarii* les plus pessimistes pour 2100 prévoient que le niveau de 1000 ppm sera atteint...

Pour stabiliser le climat, il nous faudrait diviser les émissions de gaz à effet de serre par deux au niveau mondial, ce qui veut dire par quatre pour les pays riches comme la France, et ce, avant 2050.

La résolution de ces problèmes à l'échelle planétaire passe nécessairement par une prise de conscience collective. Mais il reste de fortes incertitudes sur le moment où l'accumulation de ces phénomènes aura des effets majeurs, sur les circonstances dans lesquelles ils surviendront, sur la capacité des gouvernements et des acteurs économiques à affronter ces questions, sur le temps qu'ils mettront à se mobiliser vraiment pour y remédier ainsi que sur la capacité de l'humanité à trouver des solutions technologiques et économiques nouvelles...

#### ■ Des coûts pour le secteur de l'assurance

Les effets du réchauffement climatique touchent toutes les branches d'assurance.

#### ◆ Les dommages aux biens et les catastrophes naturelles

Conséquence directe du réchauffement climatique, l'intensité des événements climatiques extrêmes

(tempêtes, cyclones, typhons...) s'aggrave, leur fréquence s'accroît, et ils se produisent dans des zones auparavant préservées. On a ainsi pu observer un cyclone en 2004 dans l'État fédéral brésilien de Santa Catarina, alors que cette région était considérée jusque-là à l'abri de ce danger en raison des températures de l'eau plutôt basses dans l'Atlantique-Sud. Au cours de la décennie des années soixante, 27 catastrophes, représentant 89 milliards de dollars de préjudices, assurés pour 6,5 milliards de dollars, avaient été recensées. Or, au cours de la période 1993-2002, 63 catastrophes naturelles sont survenues (2,7 fois plus), causant 567 milliards de dollars de préjudice (7 fois plus), pour 102 milliards de dollars de dommages assurés (15,6 fois plus).

Les grandes canicules subies par l'Europe en 2003 ont généré un coût direct de 13 milliards de dollars de dommages aux biens en Europe ; 2 milliards d'euros ont été pris en charge en France par le régime des catastrophes naturelles, et le dossier n'est toujours pas clos... Puis 2004 a été considérée comme une année record par l'ampleur de ses sinistres. Les catastrophes naturelles ont engendré 123 milliards de dollars de dommages, dont 49 milliards de dollars de dommages assurés. Parmi ces catastrophes, 9 peuvent être qualifiées de « grandes catastrophes naturelles ».

Et l'année 2005 va pulvériser ce record, notamment avec les ouragans Katrina et Rita, et maintenant Wilma dont les premières estimations s'élèvent entre 4 et 10 milliards de dollars. Sans compter l'ouragan Stan qui a touché l'Amérique centrale et le tremblement de terre qui vient de survenir au Pakistan...

### ◆ La santé

L'impact sur la santé, plus diffus, est néanmoins réel. Rappelons-nous qu'il y a eu, en 2003, 27 000 décès liés aux canicules en Europe.

Le réchauffement climatique, associé à la pollution chimique de la biosphère, a pour probables répercussions l'apparition de nouvelles maladies – notamment liées aux proliférations d'insectes en-dehors des zones tropicales –, l'augmentation des allergies, la multiplication des maladies pulmonaires et cardiovasculaires en priorité parmi les populations sensibles (enfants,

personnes âgées)... Des maladies chroniques, enfin, pourraient selon certains spécialistes en toxicologie prendre une forme épidémiologique, mais on en évalue mal aujourd'hui l'impact à long terme.

Sans tomber dans un catastrophisme excessif, on peut redouter le développement de maladies telles que la grippe aviaire, qui proviendrait à la fois de pratiques douteuses pour élever les animaux incriminés (concentration dans les batteries d'élevage, nourritures plus ou moins contrôlées...) et d'un affaiblissement parallèle des barrières immunitaires des populations.

### ◆ La réassurance

Après les récents ouragans survenus aux États-Unis, tout le secteur de la réassurance a été revu par les agences de notation avec des perspectives négatives. Et la baisse espérée des coûts de réassurance s'est envolée avec les toits de la Nouvelle-Orléans.

Il est d'ailleurs préoccupant de constater que les assureurs transfèrent aux réassureurs leurs risques majeurs alors que ceux-ci sont aujourd'hui considérés moins solvables qu'eux... Cette situation s'inscrit en rupture avec ce que nous avons connu pendant longtemps.

### ◆ Globalement, une lourde charge pour l'assurance et pour les États

Face à ces phénomènes de plus en plus intenses, de plus en plus fréquents, largement imprédictibles, les différents professionnels de l'assurance n'ont plus le temps d'élaborer ou de modifier leurs modèles de tarification. Et ils ne parviennent plus à accumuler suffisamment de fonds propres pour faire face à l'ampleur de ces sinistres. Ils auront donc tendance à moins bien faire leur métier.

Même dans les pays où des systèmes étatiques prennent le relais des assureurs, comme en France avec le régime des CatNat, ces régimes sont menacés et ont connu ou vont connaître des bouleversements. Le coût pour les États augmentera nécessairement et, compte tenu de la pression exercée par les citoyens, ils devraient être conduits à adopter une attitude plus volontariste en matière de protection de l'environnement. Il faut l'espérer.

## ■ La place et le rôle que peut jouer l'assurance face aux enjeux environnementaux

En matière d'environnement, le premier niveau de responsabilité est celui du pouvoir politique. C'est lui qui doit opérer les choix en la matière, veiller à leur mise en œuvre et au respect des délais d'application, au niveau mondial par la signature d'accords tels que le protocole de Kyoto, au niveau national par l'instauration de politiques environnementales, au niveau local par les politiques d'aménagement du territoire et les plans de prévention des risques. Force est de constater, pourtant, que ce premier niveau de responsabilité est diversement mobilisé, le court terme l'emportant le plus souvent en politique sur le long terme.

Ces choix politiques s'appliquent au secteur industriel qui porte le deuxième niveau de responsabilité. Les leviers d'action de ce secteur sont évidents et les résultats peuvent en être mesurés directement.

S'il arrive en troisième lieu seulement, le pouvoir des assureurs en la matière est néanmoins important et proportionné au pouvoir financier que ces derniers représentent. Les assureurs absorbent une partie des conséquences financières de l'irresponsabilité collective.

Grâce à ce pouvoir financier, ils peuvent prendre des mesures pour solvabiliser les investissements de protection de l'environnement ou limiter la prise en charge de certaines situations.

De plus, parce que les assureurs sont au cœur de toutes les activités humaines, le champ de leur prise de conscience des enjeux environnementaux est sans doute aujourd'hui plus large que la vision plus fragmentée d'autres professionnels. Leur intérêt catégoriel rejoint donc l'intérêt général.

Enfin, les assureurs ont un horizon de temps très différent de celui de la classe politique et de celui d'autres secteurs économiques aux cycles de production plus courts : 40 ans et plus sur des questions de retraite

par exemple. C'est pourquoi ils sont en mesure d'alerter l'opinion et les acteurs économiques et politiques, et d'entraîner un mouvement de prévention des risques environnementaux devenus majeurs pour l'avenir de l'humanité. Ils ont un rôle de « vigie ». C'est d'ailleurs le parti qu'ont pris depuis plusieurs années les réassureurs qui produisent des rapports à la fois complets et alarmants sur les questions environnementales.

Même si les moyens d'actions des assureurs sont moins directs que ceux des industriels, ils sont importants par leur effet de levier. Il ne s'agit pas d'être plus vertueux que d'autres face aux questions environnementales, de faire de la « morale » ou du « marketing », mais d'être plus réalistes et d'agir sur de vrais enjeux financiers. Car c'est la rationalité économique qui fait marcher les entreprises, pas la morale.

La mission des assureurs en matière d'environnement peut être définie en trois points :

### - sanctionner les pratiques irresponsables en faisant œuvre de pédagogie

L'assurance peut et doit mettre en place de nouvelles approches de tarification et de souscription des risques, dissuasives pour certains projets écologiquement dangereux. En revanche, le secteur devra se prononcer publiquement pour expliquer sa position face aux risques qu'il aura décidé de refuser ou d'exclure de certaines garanties.

Il faut pratiquer une sanction constructive, comme dans l'exemple d'un projet de complexe industriel qui menaçait gravement les équilibres écologiques en Islande et qui a dû être différé grâce au refus d'un grand réassureur d'accorder sa garantie. Cette pratique paraît beaucoup plus constructive que de pratiquer une sanction aveugle ou de reporter le problème vers d'autres acteurs.

Demain, l'assureur devra être capable de mieux évaluer les risques émergents pour permettre une politique de tarification adaptée. En application de la directive « pollueur-payeur » qui devra être transposée dans les États membres de l'Union européenne en 2007,

on s'achemine vers une assurance obligatoire de la responsabilité des pollueurs ou des industriels.

### **- mieux prévenir les risques en élargissant le champ du conseil**

Par la voie du renforcement et de l'élargissement des études préalables et du conseil en prévention, les assureurs peuvent orienter les décisions de leurs clients, entreprises et particuliers. Ces études doivent accorder tout leur poids aux nouveaux enjeux évoqués ici, globaux et systémiques. Les assureurs pourront ainsi orienter l'action des entreprises désireuses de souscrire des garanties et les conseiller pour limiter ces risques, dans une stratégie triplement gagnante : pour l'entreprise, pour l'assurance, et pour notre avenir à tous, celui de la planète.

Ils peuvent favoriser auprès de leurs clients, particuliers comme entreprises, des politiques vertueuses de développement durable propices à limiter l'émission de gaz à effet de serre, limiter et traiter les polluants chimiques accumulés dans la biosphère, les sols et les eaux, limiter les productions de déchets et optimiser leur recyclage, optimiser la consommation de ressources naturelles avec des politiques d'économies en eau, en énergie, en matières premières...

### **- être capable d'accompagner la naissance de technologies nouvelles par des solutions d'assurance innovantes**

Même si le métier de l'assurance est d'abord fondé sur les statistiques, il y a un moment où, face aux évolutions de l'environnement, il faut être capables d'accompagner les clients dans leurs innovations technologiques. Ainsi, l'assurance de bris des éoliennes est une garantie assez nouvelle mais, sous réserve de prendre différentes précautions, les réassureurs et les assureurs sont aujourd'hui prêts à la couvrir. Par là même, de nouvelles relations, plus participatives, doivent être instaurées entre assureurs et assurés en faveur de la recherche de « remèdes pour la planète ».

### **■ Un mot de conclusion : il ne faut pas parler de morale mais d'intérêt**

L'homme a trouvé jusqu'ici des solutions aux problèmes qu'il a eu à affronter ; il a eu le temps nécessaire pour y parvenir. Mais les choses s'accroissent, et le temps de la recherche n'est pas forcément celui que la planète nous laisse. Il faut œuvrer pour créer des marges de manœuvre qui nous permettront de trouver des solutions efficaces.

Les assureurs doivent se saisir de ces questions d'environnement, pour préserver l'avenir des assurés et la pérennité de leurs biens. Avec d'autres, ils doivent tirer la sonnette d'alarme sur les dérives actuelles et contribuer à une plus grande responsabilisation de tous. Comme l'a si bien dit Albert Camus : « La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent. »